

DEPARTEMENT DE L' AISNE

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS

CANTON DE VILLERS-COTTERETS



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 8 DECEMBRE 2021  
SESSION ORDINAIRE**

Convocation du 2 décembre 2021

Affichage du 2 décembre 2021

Le huit décembre deux mil vingt et un, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LE FRERE Céline, Maire.

**Etaient présents** : Céline LE FRERE, Olivier LAVOIX, Caroline MAS, Marc ANDRIEUX, Françoise BOCQUET, Denise MEUNIER, Nicole WARZEE, Corinne FERTE, Claude GENINASCA, Michel GILLE, Francis VILNOIS, Rémy MAROT, Céline JAY-RIANT, Benoit POINT, Arlette FELTRIN.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Etaient excusés et représentés** : Jacques GEBKA (Céline LE FRERE), Elodie LAIGNEL (Claude GENINASCA), Sébastien VERON (Corinne FERTE).

**Etait absente** : Patricia DUFFIEUX.

**Secrétaire de séance** : Marc ANDRIEUX.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales, Madame le Maire, vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme Monsieur Marc ANDRIEUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**AMENAGEMENT D'UN MULTI ACCUEIL**

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années, les services de la Protection Maternelle et Infantile alertent la collectivité sur la non-conformité des locaux d'accueil de la halte-garderie tout en autorisant la poursuite de l'activité.

La halte-garderie qui fonctionne depuis une vingtaine d'années, dispose de 12 places pour l'accueil d'enfants de 3 mois à 3 ans. La gestion de ce service est assurée par Familles Rurales.

A ce jour, le service est ouvert 3 jours par semaine (lundi, mardi et jeudi). À terme, ce service pourrait fonctionner 5 jours par semaine pour assurer l'accueil des tout-petits.

Afin de bénéficier des aides de la CAF, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil. Ainsi la halte-garderie d'une capacité de 12 places se transformerait en un multi accueil de 14 places. Est dénommé **multi-accueil**, un établissement qui associe différents types d'accueils : **accueil**

collectif régulier, **accueil** collectif occasionnel, **accueil** d'urgence, **accueil** en horaires atypiques ou décalés et/ou **accueil** familial.

Le multi-accueil pourrait être installé dans les anciens logements d'enseignants situés à proximité de l'abribus et qui accueillait, jusqu'à peu le vestiaire.

Le coût des travaux d'aménagement s'élève à 432 100 euros HT, dont le désamiantage du bâtiment, le raccordement aux divers réseaux (Eaux usées, eaux pluviales, électricité, fibre...), ainsi que divers aménagements pérennes du pigeonnier qui pourra être utilisé comme base vie pendant les travaux.

La commune peut solliciter les aides suivantes :

- Plan rebond de la CAF (dispositif de relance mis en place pour l'exercice 2021)
- la DSIL – plan de relance – pour la réhabilitation thermique et accessibilité
- Le département de l'Aisne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire à solliciter les aides ci-dessus énoncées selon le plan de financement suivant :

<b>Dispositif</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Plan rebond CAF	432 100.00	Forfait	194 000.00
API	432 100.00	25 %	108 025.00
DSIL	137 000.00	30 %	41 100.00
<b>TOTAL</b>			<b>343 125.00</b>

L'objectif étant d'ouvrir ce multi accueil au 1<sup>er</sup> septembre 2022, et afin d'être prêt à lancer les travaux dès attribution des différentes aides sollicitées, Madame le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour lancer la consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée.

Monsieur POINT s'étonne que les marchés soient lancés avant même attribution des aides. Madame le Maire lui indique que si la consultation est réalisée en amont de l'attribution des aides, ils ne seront notifiés qu'après notification des aides accordées.

Madame Riant demande à participer à la séance d'ouverture des plis. Madame le Maire lui rappelle que toutes les informations concernant ce dossier sont données lors des réunions de la commission enfance jeunesse.

Le conseil municipal autorise le Maire, par 17 voix pour et une abstention (Madame Riant), à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée. .

## CONVENTION ADAMA

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'ADAMA pour l'organisation de deux concerts à LA FERTE MILON en 2021. Le montant restant à charge de la collectivité s'élève à 3000 euros.

## CONVENTION DENEIGEMENT

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour renouveler le partenariat avec Monsieur POTEL pour les opérations de déneigement.

Madame Riant demande pour quelle raison les travaux de déneigement ne sont pas réalisés par les agents communaux. Le tracteur communal n'est pas assez puissant pour effectuer les opérations de déneigement et il ne serait pas raisonnable d'acquérir un tracteur d'une puissance suffisante qui ne serait utilisé que quelques heures par an.

Monsieur POINT indique que dans la précédente convention le tarif était à 85 euros de l'heure et qu'il serait désormais à 70 euros. Il est précisé que le montant initial comprenait la fourniture de la lame, celle-ci étant désormais propriété de la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

## CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour renouveler le partenariat avec le lycée des Métiers pour l'accueil des enfants scolarisés en école élémentaire au service de restauration. Selon la délibération du Conseil Régional, le coût unitaire du repas facturé à la commune par le lycée est de 8 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à signer cette convention pour l'année scolaire 2021-2022.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Depuis plusieurs années, le réseau d'assistantes maternelles animé par la CCRV organise des ateliers à destination des professionnelles de la petite enfance et des enfants dont elles ont la garde.

Cette animation se tenait le lundi matin et était accueillie dans la salle de motricité de l'école maternelle. Une réorganisation du planning d'intervention du RAM oblige à trouver une autre salle. Il a été proposé de mettre à disposition du service la salle du rez-de-chaussée de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité de membres présents et représentés, les termes de la convention et autorise le Maire à signer ladite convention.

## TRAVAUX ABORDS DE L'ECOLE

Dans le cadre des travaux d'aménagements sécuritaires envisagés aux abords de l'école, il est prévu l'installation d'une écluse entre les deux plateaux surélevés. Afin de renforcer la sécurité il est également envisagé d'installer des feux tricolores aux abords de l'écluse pour fluidifier la circulation.

L'installation de feux tricolores relève de la compétence de l'USEDA qui a remis une proposition s'élevant à 25 776.33 € avec un reste à charge pour la commune de 21 550.55 €

Madame le maire précise que l'acceptation par le conseil municipal de ces travaux auprès de l'USEDA n'implique pas la réalisation des travaux mais seulement de l'inscription de ces travaux au programme prévisionnel de l'USEDA pour 2022.

Madame Riant se félicite que soit envisagée la pose de feux tricolores aux abords de l'école. Elle rappelle qu'elle avait reçu une fin de non-recevoir par les services de la voirie, il y a une dizaine d'années.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux

## PROJET ELECTRIFICATION - LIGNE P

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet présenté par SNCF Réseau concernant le projet d'électrification de la ligne P dont les objectifs poursuivis sont d'améliorer le confort des voyageurs et l'amélioration des performances.

Le projet peut se résumer ainsi :

- Durée des travaux : 10 à 18 mois selon le scénario envisagé
- Coût pour SNCF Réseau : 75 à 93 millions d'euros
- Réalisation des travaux en 2028 pour ouverture en 2029.

Le calendrier de mise en œuvre :

- Schéma de principe définitif remis par SNCF Réseau en février 2022
- Durée des études : 36 mois
- Recherche de financements

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des diverses variantes du dossier :

- réaffirme son adhésion au projet
- souhaite que soit également étudié la réouverture de la ligne voyageurs « La Ferte Milon /Reims »
- opte pour la variante 2 – comprenant l'aménagement d'une deuxième voie de terminus permettant le stationnement des convois et améliorant la ponctualité.

## DECISION MODIFICATIVE DE COMPTABILITE

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés un virement de crédits d'un montant de 7 000 euros de l'opération « Achat de matériel informatique – mairie » vers l'opération aménagement de l'esplanade du château » afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées au déplacement par ENEDIS du coffret électrique.

-

<b>EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION</b>
--

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

<b>Cadastre</b>	<b>adresse</b>
AC 7-8-9	17 rue Jean de la Fontaine
AI 8-9-63	15 avenue de la Gare
ZC 411	32 rue Eugène Lavieille

Aucune question n'ayant été adressée à Madame le Maire, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,  
Céline LE FRERE